

Conseil National de l'Action Sociale du 13 mai 2015

Ce Conseil National d'Action Sociale était présidé par M. Gazave, sous-directeur des politiques sociales et conditions de travail, en l'absence de la Directrice des Ressources Humaine adjointe du secrétariat général, Mme Braun-Lemaire.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du PV du CNAS du 15 décembre 2014
2. Approbation du règlement intérieur du CNAS
3. Approbation du règlement intérieur type du CDAS
4. Point d'information sur les titres restaurant dématérialisés
5. Point d'information sur le CESU « aide à la parentalité »
6. Questions diverses.

Un point a été fait sur un arrêt de la Cour de cassation de 2006, sur la taxation des prestations sociales. Ce sujet concernant la Fonction Publique, il fera donc l'objet d'une réunion au Conseil Supérieur de la Fonction Publique prochainement.

FO FINANCES est intervenue pour dénoncer ce projet en indiquant que les prestations d'actions sociales n'étaient en aucun cas des compléments de salaire. Dans le contexte actuel d'austérité, l'action sociale en direction des agents actifs et retraités a bien toute sa place. Pour **FO FINANCES**, c'est une nouvelle attaque au pouvoir d'achat des agents qui en ont le plus besoin.

Approbation des RI du CNAS et du règlement intérieur type du CDAS

Les règlements intérieurs du CNAS et du CDAS après modifications des articles 3, 22 et 23 ont été approuvés à l'unanimité.

Titres restaurant dématérialisés

8 départements ont été sélectionnés pour une expérimentation de la dématérialisation des titres restaurants : Bouches du Rhône, Eure, Maine-et-Loire, Moselle, Nord, Essonne, Paris et la Réunion. 5000 agents seront concernés. Cette expérimentation devrait s'étendre sur 3 à 4 mois. En application du code du travail, le titre dématérialisé sera utilisé dans le département d'exercice et limitrophe les jours ouvrés (sauf dérogation justifiée).

FO FINANCES prend acte de la décision d'étendre l'utilisation aux départements limitrophes suite à notre demande au dernier groupe de travail.

A ce jour, la signature du contrat avec le prestataire choisi est suspendue en raison d'un recours exercé par une entreprise non retenue. Le lancement de l'expérimentation dépend donc de la décision du tribunal administratif.

QUESTIONS DIVERSES :

CESU « Aide à la parentalité »

Le CESU est une aide financière à destination des parents d'enfants âgés de 6 à 12 ans sous la forme d'un chèque-emploi service universel. Il est attribué sous conditions de ressources.

Le dispositif est déployé dans trois régions : Ile-de-France, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais.

Les premiers résultats montrent qu'au cours des 3 premiers mois de l'expérimentation, 578 demandes ont été validées. 40,5% des demandeurs sont des agents de catégorie B, 29,5% de catégorie A et 30% de catégorie C. Les agents bénéficiaires sont principalement des agents de la DGFIP. Le montant moyen de l'aide accordée s'élève à 399€.

FO Finances signale des erreurs sur les documents transmis par la société. Le CESU n'est pas utilisable pour les centres aérés, seul le périscolaire est accepté. Et pourtant la plaquette indique simplement que le CESU est utilisable en garde hors du domicile.

Pour **FO FINANCES** l'aide à la parentalité ne devrait pas être restreinte plus qu'il n'est indiqué dans la plaquette éditée par la société Chèque Domicile.

Elle pourrait être généralisée à tous les départements au début de l'été en fonction du prestataire et des derniers ajustements à faire.

- Délégation du Puy-de-Dôme :
Deux nouvelles candidatures ont été déposées, suite à un boycott de certaines fédérations, le Président du CDAS souhaite une nouvelle convocation du CDAS qu'au mois d'août. Pour **FO FINANCES** celle-ci doit être réorganisée dans les 8 jours conformément au texte en vigueur.
Le président précise qu'un vacataire a été recruté et DRH3 va s'entretenir avec les deux candidats avant la tenue du prochain CDAS.
- Point sur les loyers des associations : Le bail se termine en 2016, des négociations sont en cours avec le service des domaines. Un état des lieux sera donné lors des conseils de surveillance.
- Une formation test des membres des CDAS d'Ile-de-France se tiendra les 10 et 11 juin 2015. Elle concernera les correspondants Chorus et les Conseillers Techniques Régionaux. Les OS déplorent que les délégués ne soient pas associés à ces formations.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE L'ACTION SOCIALE SUR :

<http://www.financesfo.fr/>

Rubrique ACTION SOCIALE

